

CSE-Santé Sécurité et Conditions de Travail (3 jours)

PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse aux nouveaux élus au Comité Social d'Entreprise, formation Santé Sécurité et Conditions de Travail.

OBJECTIF

La formation doit permettre aux élus d'appréhender le rôle et les missions du CSE en matière de santé au travail, de mettre en place une commission SSCT.

Ils devront porter les revendications CFDT sur le sujet collectivement avec les autres membres du CSE, mais aussi avec les adhérents et les salariés.

CONTENU

S'approprier un fonctionnement du CSE et des moyens d'actions efficients pour mener les missions en matière de santé sécurité et conditions de travail.

Acquérir des méthodes pour analyser et agir sur les risques professionnels et les conditions de travail. Maitriser la démarche de prévention.

MODALITE PRATIQUE

La demande de congé de formation économique, sociale et syndicale (CFESES) doit être remise à l'employeur un mois avant le début du stage.

Le financement est pris en charge par l'employeur, comprenant le coût pédagogique, les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement.

La convention de stage ci-jointe doit être obligatoirement complétée par l'employeur, actant la prise en charge financière du stage et adressée à l'URI CFDT PACA-AFETE qui établira une facture.



FICHE D'INSCRIPTION

CSE-Santé Sécurité et Conditions de Travail

Du 23 au 25 avril 2025 à SANARY

S-29277

Nom, Prénom, Madame, Monsieur :	
Adresse :	
Code Postal :Ville :	
Tél ://	
mail :@	
date de naissance ://	oto
Secteur d'activité : Privé Public Public	
Entreprise :	
Cachet du Syndicat et signature du responsable	
N° d'adhérent (NPA) :	ormation
N° de sécurité sociale	_pour la CARSAT
Je souhaite être hébergé durant le stage : OUI	NON
Arriver la veille si PLUS de 2h00 de trajet OUI	NON -

Fiche d'inscription et *CONVENTION DE FORMATION à retourner à l'URI CFDT PACA

16-18 Bd de Paris 13003 Marseille ou par mail : formations@cfdt-paca.fr

Avant le 23 MARS 2025

Toute fiche incomplète sans justificatif de règlement et hors délai ne pourra être prise en compte Un courrier de confirmation sera adressé à chaque participant quelques jours avant le démarrage du stage

*L'employeur maintien le salaire et finance cette formation (arrêté ministériel fixant le coût pédagogique à **419€** par jour)

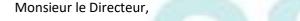


URI CFDT 16-18 Bd de Paris – 13003 Marseille
Tél : 04 13 65 06 59 –mail : **formations@cfdt-paca.fr**



Demande de Congé Formation Economique, Sociale, Environnementale et Syndicale

Demande de congé pour formation CSE - SSCT



Cette formation est organisée par l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT PACA 16/18 bd de Paris-13003 Marseille, organisme habilité au titre des articles L.2145-2 et L.2145-5 par délégation de l'ICEFS – CFDT.

Par application des articles 2315-20 à R. 2315-22 du Code du travail, vous aurez la charge du coût pédagogique de la formation, de mes frais de déplacement et de séjour ainsi que l'obligation du maintien de ma rémunération.

Une convention sera établie entre l'organisme de formation et l'entreprise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Date et signature

FINANCEMENT DE CETTE FORMATION

Tout membre élu ou désigné à le droit de participer à une formation CSE-SST et a le choix de son organisme de formation

L'employeur est tenu de maintenir le salaire et de financer cette formation (coût pédagogique + frais d'hébergement et de restauration) dans la limite des tarifs fixés chaque année par décret (arrêté ministériel fixant le coût pédagogique à **419€ par jour**)



Numéro de déclaration d'existence Auprès de la préfecture de la région PACA N° 93131074113

N° SIRET: 440 708 055 00023

CONVENTION DE FORMATION CSE - SSCT

Entre les soussignés :

1) 2)	L'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT PACA, organisme dûment habilité à dispenser de la formation sous l'égide de l'ICEFS CFDT, sise au 16-18 Bd de Paris – 13003 Marseille. L'employeur				
	Représentée par		EMA	IL FACTURATION/	
			•	ur la durée du congé de formation économique, cle L. 2315-63 du code du travail)	
Article	1 : <u>Objet de la conventior</u>	<u>ı</u> .			
	Rôle et missions des me ayant l'objet des conditi Permettre de mettre en	mbres du CSE SSCT ons de travail et des risqu œuvre des risques profes	es professionne	tion de formation suivante : Is éliorer les conditions de travail	
-	<u>Date</u> :	soit 3 jours - <u>Lieu</u> :			
Article	2 : Effectif formé	(Nombre de stagi	aires)	sociation de	
	L'URI CFDT PACA accueil	lera les personnes suivan	tes :		
Article	3 : <u>Le financement de la f</u>	<u>formation</u> est pris en char	ge par l'employe	pur.	
	☐Cinq jours	née à l'article L. 2315-40 est dans les entreprises d'au mo s dans les entreprises de mo	oins trois cents sal		
Dispos	sitions financières : Décr	et n° 2017-1819 du 29	décembre 20	17 relatif au Comité Social et Economique	
•	Coût pédagogique : Repas : Hébergement * :	(419 € par jour x nb (18 € x 3) (80 € par nuit x 2)	stagiaires) 54 € 160 €	xStagiaires =€ TTC xStagiaires =€ TTC xStagiaires =€ TTC	
* ,	voire inscription si hébergé			Soit un total de =€ TTC	
Article	3 : Modalités de règlen	nent			
	Le paiement sera dû à ré	ception de la facture, par	virement bancaiı	e ou par chèque à l'ordre de l'AFETE	
Fait en	n double exemplaire, à		, le		
	Pour l'entreprise (nom et qualité du signa	taire)		Nathalie Pentcheff Responsable Formation CFDT AFFE Boulevard de Parls Most Majastell LE	

URI CFDT PACA 16-18 Bd de Paris – 13003 Marseille Tél : 04 13 65 06 59 –mail : afete.formation@gmail.com